



CONSEIL GENERAL

Législature 2012-2016

23^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BLAISE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2016 A L'AUDITOIRE DU CENTRE SCOLAIRE DE VIGNER

Présidence : M. Olivier Blanchoud

Secrétariat : Mme Tiffany Perret-Gentil

Table des matières :

	Ouverture de la séance par le Président	
1.	Appel	Page 2
2.	Procès-verbal de la séance du 27 octobre 2016	Page 2
3.	Dissolution du Syndicat intercommunal du Service du Feu du Bas-Lac (SFBL) ; rapport à l'appui	Pages 2-7
4.	Communications du Conseil communal	Pages 7-10
5.	Motions et propositions	Page 10
6.	Interpellations et questions	Pages 10-14
7.	Divers	Pages 14-20

Le Président

Mesdames, Messieurs,

Il est 18h30, veuillez prendre place. La 23^{ème} séance extraordinaire de la législature 2012-2016, la dernière de cette législature, est ouverte. Comme il y a quarante-quatre ans, je ne sais pas si les nœuds sont réglementaires, mais l'esprit de la cravate est parmi nous ! Cette salle nous accueille à la lumière d'un sapin lumineux. Aussi porte t'elle encore l'enthousiasme des enfants de Saint-Blaise qui, hier soir, donnaient ici même, la dernière représentation de leur spectacle de Noël. C'était vraiment bien de les voir, tous différents mais tous avec cette même promesse qu'ils portent en eux pour demain. Et nous sommes alors placés en face de ce qui nous motive de faire des choses pour l'avenir.

Le Conseil général a été convoqué dans le délai réglementaire et il a reçu l'ordre du jour. Avant d'entendre vos propositions, je sou mets la proposition que soit ajouté à l'ordre du jour qui vous a été présenté, un point 7 « Divers ». Y'a-t-il d'autres propositions de modification de l'ordre du jour ?

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres modifications, **le Président** soumet ce dernier au vote du législatif. **L'ordre du jour ainsi modifié est accepté par 30 voix.**

1. Appel

Le Président donne la parole à Mme Tiffany Perret-Gentil, secrétaire, qu'il remercie d'ores et déjà de son travail.

Présents : 29 (sans le Président)

Excusé-e-s : Mmes Hofmann Rossel Shirley, Marolda Viviane, MM. Berger Jean Claude, Clottu Olivier, Gros Eric, Marti Alain, Pickert Vincent Frederick, Romanens Sven et Streiff Eric

En retard : Mme Guinand Julianne

Le quorum de 21 est atteint, le Conseil général siège valablement. La majorité absolue est de 15 voix.

2. Procès-verbal de la séance du 27 octobre 2016

Le procès-verbal n'appelant pas de remarques, **le Président** passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

- **Arrivée de Mme Julianne Guinand ; il y a donc 30 membres (sans le Président) et la majorité absolue passe à 16 voix.**

3. Dissolution du Syndicat intercommunal du Service du Feu du Bas-Lac (SFBL) ; rapport à l'appui

Le Président

Le rapport du Comité directeur, cité dans les considérants de l'arrêté qui nous occupe, ne nous ayant pas été distribué pour les séances de préparation des groupes, j'ai demandé à ce qu'il vous soit présenté de telle manière à ce que personne ne le manque. C'est ainsi par courriel et avec le document posé sur votre pupitre que vous pouvez en prendre connaissance.

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Claude Zweiacker (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe libéral-radical a porté son attention, lors de sa séance du 12 décembre passé, sur le rapport relatif à la dissolution du Syndicat intercommunal du Service feu du Bas-Lac. Il approuvera, dans sa majorité, cette demande. Or, rappelons qu'à partir de 2003, après la dissolution des corps de sapeurs-pompiers communaux, le Syndicat intercommunal du Service du feu du Bas-Lac réunissant les sapeurs-pompiers volontaires d'Hauterive, Saint-Blaise, de La Tène et d'Enges a été constitué pour assurer la tâche de lutte contre le feu dans notre région. Il avait sa base de départ à Marin.

Notre commune a adhéré, en septembre 2014, au nouveau Syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois qui devient pleinement opérationnel au 1^{er} janvier 2017.

En août 2016, nous avons été réjouis d'apprendre que le capitaine Frank Rossel, commandant du Service du feu du Bas-Lac, avait été nommé à la fonction d'adjoint au commandant de région du nouveau Service du feu des sapeurs-pompiers du Littoral neuchâtelois. Or, nous venons d'apprendre qu'il a démissionné de sa fonction, démission qui nous permet de présumer la

présence de difficultés pour rendre pleinement opérationnelle la nouvelle structure de défense contre l'incendie.

Alors que notre Autorité a le devoir d'assurer la parfaite sécurité de notre population en matière de protection contre le feu, nous voulons poser trois questions au Conseil communal :

Au 1^{er} janvier 2017, lors d'une alerte feu au n° 118 partant de notre commune, en plus du SIS,

- Qui intervient désormais depuis la base de départ de Marin-Epagnier ?*
- Avec quelles ressources humaines et quel matériel d'intervention ?*
- De combien de personnes domiciliées dans les quatre communes de l'ancien Service du feu du Bas-Lac, le Syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers du Littoral neuchâtelois dispose-t-il ?*

Nous ne doutons pas que le Conseil communal saura nous rassurer.

Mme Pascale Giron (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Lors de sa séance de groupe du 12 décembre dernier, le PS s'est penché sur le rapport concernant la dissolution du Syndicat intercommunal du Service du feu du Bas-Lac.

Je saisis cette occasion pour remercier vivement tous ceux qui se sont engagés pendant des années, et tout particulièrement le commandant Frank Rossel, et qui continueront à le faire dans la nouvelle structure.

Des opinions très contrastées entourent ce dossier depuis le début. D'un côté, un métier, celui de sapeur-pompier, en pleine mutation. Des formations toujours plus poussées, une technologie en constante évolution à maîtriser, des normes, des nouveaux risques à intégrer, le tout accompagné d'une judiciarisation de la société. D'un autre côté, l'engagement bénévole qui a tendance à s'essouffler, des difficultés de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires, pourraient mettre en péril le départ feu de Marin. Lorsqu'une organisation change d'échelle, les relations amicales, basées sur la confiance, peuvent s'effriter et les volontaires ont tendance à se désolidariser de la cause qu'ils perçoivent comme lointaine et à laquelle ils n'arrivent plus à adhérer.

Les Autorités cantonales ont imposé aux communes leur vision de la défense contre les incendies et de l'organisation des secours. L'organisation du nouveau Syndicat qui, rappelons le, est composé exclusivement de conseillers communaux, montre clairement une volonté d'efficacité et d'efficacités, tout en mettant également en avant l'attractivité pour des sapeurs-pompiers volontaires.

Comment se fera la communication avec les organes législatifs des communes concernées ? Comment cette attractivité souhaitée sera-t-elle évaluée ? Quelles mesures seront prises si cette attractivité n'est pas au rendez-vous ? Autant de questions qui demeurent aujourd'hui sans réponses. Toujours est-il que l'on est en droit de s'interroger sur ce qu'il se passera demain si un problème grave devait survenir à Saint-Blaise. Qui interviendra, et dans quel délai ?

Indéniablement, nous ne pouvons aller contre cette dissolution, cela ne rimerait à rien. Mais nous ne signons pas pour autant un blanc-seing au nouveau Syndicat. Nous devons rester vigilants et demander des comptes, face aux engagements qui ont été pris.

Face à ces différents éclairages, le groupe PS sera partagé sur son vote.

M. Lorenzo Zago (Entente)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

L'arrêté qui nous est proposé aujourd'hui est une bien triste conclusion d'une « réforme » entamée il y a quelques années.

Une pseudo réforme dont la véritable raison n'était que la préservation et la couverture des coûts excessifs des deux structures de pompiers professionnels qui avaient été auparavant créées par les villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. On peut rappeler à ce propos que notre canton est de loin celui qui a le plus de pompiers professionnels par habitants : il y a dans notre canton nonante-trois pompiers professionnels (statistique 2015) alors que par exemple Fribourg et Argovie en ont...zéro !

Cette pseudo réforme ne fait qu'augmenter, sans raison réelle ni gain d'efficacité, les coûts de notre défense contre les incendies, et de plus, démotive nos pompiers volontaires.

Mais il est un peu tard pour regretter cela. En acceptant, il y a deux ans, le nouveau Syndicat du Littoral, dont la presque totalité du coût est due au SIS professionnel de Neuchâtel, nous avons cédé aux pressions politiciennes de ces groupes d'intérêt.

Alors ce dernier acte n'est plus que formel, un vote de plus où certains prétendront « on n'a pas le choix ». Ainsi, malgré toutes nos réserves sur le fond, à L'Entente nous ne nous opposerons pas à la prise en considération.

Ce qui n'empêchera pas certains parmi nous, pour le principe et la cohérence, de voter ensuite contre cet arrêté.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **le Président** ouvre la discussion de détails.

M. Lorenzo Zago (Entente)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

A propos de l'article 2 de l'arrêté qui nous est soumis, est-ce que le Conseil communal peut nous éclaircir sur les actifs et passifs transférés au nouveau Syndicat : quels biens consistaient ces actifs et ces passifs, quels montants ont été transférés ? Qui a autorisé ces transferts et à quel moment ont-ils été effectués ?

En effet, il ne suffit pas que ces transferts aient été prévus par le règlement du nouveau Syndicat, il faudrait ensuite qu'ils soient effectués dans le respect des règles de l'ancien, c'est-à-dire par les autorités légitimes de cet ancien Syndicat. Mais l'arrêté du Conseil Intercommunal, que le Président a cité tout à l'heure, ne fait aucune mention de cela. Pouvez-vous donc nous éclaircir ?

Mme Rachel Montandon (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je vais répondre à toutes les questions qui ont été posées par ordre chronologique.

Je vais donc commencer par les questions de M. Claude Zweiacker.

« Au 1^{er} janvier 2017, lors d'une alerte feu au n° 118 partant de notre commune, en plus du SIS, ... »

« ... Qui intervient désormais depuis la base de départ de Marin-Epagnier ? »

La réponse est qu'en fait rien ne change en termes d'alarme feu ou d'inondation jusqu'au mois de juillet 2017. Dès l'été 2017, il y aura la centrale neuchâteloise d'urgence qui devrait être opérationnelle, et des changements pourraient intervenir, mais aujourd'hui, nous n'arrivons pas à prédire les modifications qu'il y aura en juillet 2017.

« ... Avec quelles ressources humaines et quel matériel d'intervention ? »

Lors de chaque alarme, il y a vingt sapeurs-pompiers du Bas-Lac qui sont alarmés. Ensuite, les personnes disponibles se déplacent lors de la première intervention centralisée de Marin. S'il y a vingt personnes qui sont alarmées, il peut y en avoir deux, trois ou quatre seulement sur les lieux, et là dans les quelques secondes qui suivent l'arrivée des volontaires, il y a toujours en plus, et bien heureusement, une équipe du SIS qui arrive en renfort.

« ... De combien de personnes domiciliées dans les quatre communes de l'ancien Service du feu du Bas-Lac, le Syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers du Littoral neuchâtelois dispose-t-il ? »

Il y a vingt-et-une personnes domiciliées dans ces quatre communes actives au Syndicat intercommunal du Littoral neuchâtelois. Puis, pour répondre à une éventuelle question sous-jacente, il y a eu extrêmement peu de départs, excepté quelques départs naturels.

Je poursuis maintenant avec les questions du parti socialiste.

« Comment se fera la communication avec les organes législatifs des communes concernées ? »

Partant du principe que seuls des membres du Conseil communal siègent à l'exécutif et au législatif du Syndicat, je dirais que pour moi, la communication doit se faire comme j'ai toujours tenté de le faire, c'est-à-dire que votre conseiller communal en charge de ce dicastère, qui siège au législatif au minimum, a le devoir, si je puis dire, de vous faire un retour sur l'évolution de ce qui se passe au niveau de ce Syndicat. Il faut savoir que les assemblées générales du Syndicat sont publiques. Toutes les personnes qui souhaiteraient s'informer sur ce qui s'y dit, peuvent bien sûr y participer.

« Comment maintenir l'attractivité des sapeurs-pompiers volontaires ? »

C'est vrai que c'était un débat lorsque j'ai dû défendre ici l'adhésion au Syndicat ; on se disait que les sapeurs-pompiers volontaires allaient être démotivés par cette réorganisation, qu'ils démissionneraient et que cela serait une catastrophe. Aujourd'hui, ce que l'on constate, c'est qu'il n'y a pas de démissions en masse à part des départs naturels. Pour avoir participé au premier rapport du Syndicat des sapeurs-pompiers, il y a quelques semaines, où ils étaient 325 présents sur le Littoral, on constate que ce sont des personnes qui sont là par vocation. Je n'ai pas le sentiment que toute la réorganisation et le fait qu'un jour le départ feu de Marin soit supprimé, changeraient quoi que ce soit par rapport à cette vocation que l'on peut percevoir chez eux. Seul l'avenir pourra confirmer ou non ce que je dis.

« Quelles mesures seront prises si cette attractivité n'est pas au rendez-vous ? »

Eh bien il faudra augmenter les professionnels. Dans certaines communes, je vais me permettre de briser les tabous, il y a toujours une taxe qui est obligatoire pour les sapeurs-pompiers volontaires, en cas de non participation. Personnellement, je ne pense pas que cela soit la solution mais c'est quelque chose qui existe encore dans certaines régions du canton. Si je prends l'exemple du Val-de-Ruz, ils ont 185 pompiers volontaires et 1 commandant professionnel. Ils n'ont aucune difficulté à recruter, les gens sont motivés. Je dirais que, globalement dans le canton, aujourd'hui, on ne peut pas affirmer que les personnes sont démotivées par cet engagement. Par rapport aux soucis de sécurité, sachez que les standards de sécurité sont arrêtés par le Conseil d'Etat dans un arrêté qui date du 16 février 2005 avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2005 qui dit très clairement qu'à chaque fois, il doit y avoir six sapeurs-pompiers qui partent en même temps sur un lieu. En standard de sécurité, on dit que dans une zone urbanisée à forte densité telle que Neuchâtel, ils doivent arriver en dix minutes, en quinze minutes dans les zones urbanisées et en vingt-trois minutes dans une zone de campagne. Ces standards de sécurité sont arrêtés par le canton. Ensuite, il est du devoir du Syndicat de se donner les moyens, quels qu'ils soient, que ces standards soient respectés.

Pour finir je vais répondre aux questions de l'Entente.

« Est-ce-que le Conseil communal peut nous éclaircir sur les actifs et passifs transférés au nouveau Syndicat : quels biens consistaient ces actifs et ces passifs, quels montants ont été transférés ? Qui a autorisé ces transferts et à quel moment ont-ils été effectués ? »

Il faut savoir que le dernier bilan du Syndicat est composé uniquement d'un compte courant au niveau de La Tène pour payer certaines factures, et au passif, il y avait les comptes courants des communes qui devaient servir à renflouer ce compte là. Partant de là, aujourd'hui je n'ai pas de précisions sur les chiffres exacts qu'il y aurait eu en faveur ou en défaveur, mais l'analyse me fait dire qu'il y a autant de charges facturées aux communes qu'il y en avait de dépensées. Le Syndicat n'avait pas de fortune, de capital. Les locaux ne lui appartiennent pas, ils appartiennent à La Tène qui les louait. Donc à ce niveau là, pour moi, il n'y a pas de possibilité d'avoir un actif ou un passif, les comptes devaient tout simplement être équilibrés par ce système de refacturation. Et s'agissant du mobilier, il s'agit de véhicules qui ont tous plus de dix ans et qui n'ont pas de valeur à ce jour au bilan. En termes d'autorisation des transferts, la base légale en vigueur, fait que les véhicules, même s'ils ont plus de dix ans, seront transférés au nouveau Syndicat. C'est effectivement l'article 48 du nouveau règlement du Syndicat des sapeurs-pompiers volontaires qui dit que s'agissant des véhicules acquis il y a moins de dix ans, le Syndicat les rachète et règle le transfert de ces véhicules. S'ils avaient eu moins de dix ans, ils auraient donc été rachetés à une certaine valeur. En l'occurrence, après confirmation reçue du commandant Rossel, tous les véhicules ont plus de dix ans.

M. Lorenzo Zago (Entente)

Je pinaille peut-être un petit peu sur la forme mais l'article 2 de l'arrêté dit : « L'actif et le passif ont déjà été transférés ». J'avais demandé quand, comment, par quel acte et par quelle Autorité ?

Mme Rachel Montandon (CC)

Ce sont des éléments qu'il faudrait que je demande au nouveau Syndicat.

M. Lorenzo Zago (Entente)

Non, à l'ancien, ce n'est pas le nouveau Syndicat qui va se servir, figurativement, dans la caisse ou prendre les véhicules. C'est l'ancien qui...

Mme Rachel Montandon (CC)

Mais l'ancien n'existe plus !

M. Lorenzo Zago (Entente)

Je porte votre attention sur l'arrêté du Conseil intercommunal de l'ancien Syndicat qui ne parle aucunement de ce transfert. Il parle plutôt selon son propre règlement de la répartition qui doit se faire à travers les communes. J'aurais imaginé que la bonne procédure aurait été que l'ancien Syndicat répartisse entre les communes. Je ne comprends pas pourquoi on vote un article avec un verbe au passé. Alors je ne sais pas, si mes collègues étaient d'accord, peut-être que l'on pourrait changer le mode de ce verbe « seront transférés ».

Mme Rachel Montandon (CC)

Non, je ne pense pas, parce que dès 2016, il n'y a plus eu de budget. Concrètement le SFBL n'existait plus que sur papier, sur acte juridique. Partant de là, tous les comptes ont été consolidés au niveau du Syndicat et cela n'a posé problème à aucun membre du SFBL. J'entends bien que cela génère des questions chez vous, mais aujourd'hui, je n'ai pas d'autres réponses à vous apporter. Si vous en voulez d'autres, elles vous seront fournies par écrit ultérieurement.

Aucune autre intervention n'étant faite, **le Président** passe à la lecture de l'arrêté.

Il passe ensuite la parole à M. Claude Zweiacker qui en fait la demande.

M. Claude Zweiacker (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je reviens à ce que disait M. Lorenzo Zago parce qu'il a fondamentalement raison. On prend une décision. Logiquement, cette décision ne peut pas être au passé. Je proposerais donc l'amendement de cet article en disant : « L'actif et le passif sont transférés ». Ceci réglerait le problème soulevé par M. Zago.

Ce point étant discuté une fois la lecture de l'arrêté amorcée, **le Président** propose, s'il n'y a pas d'oppositions par une main levée, de mettre au vote l'amendement.

Aucune opposition n'étant exprimée, **le Président** met au vote de l'amendement présenté : Art 2.- « L'actif et le passif sont transférés entièrement au SPVLN, selon l'article 4.4.5.3 du Règlement du SPVLN. Une liquidation n'est plus nécessaire. »

L'amendement est accepté par 30 voix.

Il met ensuite au vote l'arrêté dans son ensemble, tel que modifié par l'amendement proposé.

L'arrêté est accepté par 21 voix et 2 oppositions.

4. Communications du Conseil communal

Le Président passe la parole au Conseil communal.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'aimerais vous informer sur trois points :

1. Collèges de Vigner :

Nous sommes le 15 décembre et le délai référendaire était au 14 décembre. Vous n'avez rien entendu, nous non plus, donc il n'y a pas de référendum contre le crédit que vous avez voté lors de notre dernière réunion du Conseil général !

Une étape sera encore franchie le 20 décembre, puisqu'il y aura la réunion du Syndicat intercommunal de l'éorén. Ce crédit, qui sera le seul objet à l'ordre du jour, devra être accepté par l'éorén à ce moment-là.

2. Les Chauderons :

Suite à l'information plus élargie que nous vous avons faite lors de la dernière séance du Conseil général, nous avons rencontré trois groupes d'opposants afin d'entendre leurs argumentaires, leurs doléances et afin de leur communiquer notre position et notre détermination.

Par ailleurs, nous avons poursuivi l'élaboration du dossier. Le timing prévoit que nous le remettons au SAT, soit cette année encore, soit début janvier 2017, de manière à ce que l'on ait le préavis de ce Service.

Ensuite, il y aura au moins une information à la population qui est obligatoire, cela sera dans le courant du printemps 2017. Nous avons déjà l'intention de faire d'autres séances d'informations à la population et au Conseil général, ou inversement.

Suite à cela, il y aura le préavis du Conseil d'Etat et nous viendrons devant votre Autorité avec le dossier pour approbation. Si c'est approuvé, il y aura le délai référendaire et ensuite l'entrée en force de la modification du plan d'aménagement local, puisque c'est sur cette base là que nous présenterons le projet des Chauderons.

3. Terrain de la Musinière :

Nous vous en parlons parce que cela fait longtemps, exactement depuis le début des travaux de la N5, que cette question est en discussion avec les Services de l'Etat.

Il s'agit de la régularisation des terrains suite à la construction de la N5. Il y a eu des remblayages, des achats et des échanges de terrains entre l'Etat, la commune, les parties privées et publiques de la commune, les parties privées et publiques de l'Etat, plusieurs propriétaires fonciers. Il a fallu se mettre d'accord, sous la conduite de l'Etat, pour les compensations de ces différents terrains. Cela s'est fait assez rapidement pour ce qui concerne les privés et cela arrive maintenant seulement à bout touchant pour ce qui concerne la commune de Saint-Blaise.

Entretemps, la législation a changé et c'est de la compétence du Conseil communal d'accepter les propositions faites par l'Etat en collaboration avec la commune, l'idée étant qu'il n'y a pas d'échange financier mais uniquement des échanges de terrain de valeurs équivalentes. C'est donc de la compétence du Conseil communal, avec toutefois le préavis, qui doit être favorable, de la Commission financière et de gestion. Cette dernière a reçu les documents ; elle se prononcera cette année encore et, en principe, nous pourrons finaliser les actes notariés qui entérineront le fait que le terrain de la Musinière appartiendra à la commune de Saint-Blaise.

Mme Rachel Montandon (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Pour ma dernière séance du Conseil général en tant que conseillère communale, j'ai prévu une rétrospective de ces deux ans et demi passés à la tête des dicastères de la sécurité publique et de la prévoyance sociale.

Lors de la séance de répartition des dicastères, je m'attendais, il est vrai, à recevoir le dicastère de mon prédécesseur, mais tel n'en a pas été les cas. On m'a confié les clés des dicastères de la sécurité publique et de la prévoyance sociale. Je me suis secrètement dit « ah, ils ont décidé de me laisser les miettes ».

Très rapidement, ces miettes ont pris forme.

Dans le domaine de la sécurité, j'apprends qu'il y a une réforme de la Loi sur la défense incendie et les éléments naturels, et que le l'organisation des sapeurs-pompiers volontaires est en pleine mutation. Un rapport devra être passé devant le Conseil général, mon premier, et pas des moindres.

Le 4 septembre 2014, je fais passer ce rapport devant votre autorité. Un an plus tard, je reprends la présidence du Conseil intercommunal du Syndicat constitué des vingt-deux communes du Littoral + La Neuveville.

Cette réforme étant passée, nous enchaînons avec la réforme de la Loi sur la police. Le canton souhaite supprimer les contrats de prestations passés avec les communes puisque non rentables, les communes doivent engager leur agent de sécurité et intégrer un Conseil régional de sécurité publique. Tout ceci est chose faite.

Il y a aussi les travaux de la Commission de police du feu et de salubrité publique. Courant 2015, le Conseil communal est informé de suspicions sur l'état de salubrité de l'Hôtel de la Gare à Saint-Blaise. La Commission s'y rend et son rapport est sans équivoque. Les demandes de mises en conformité n'étant pas respectées, je me rends sur place pour une visite avec la Commission. Les demandes de mises en conformité ne sont pas respectées. Une information est donnée au Service de la consommation et des affaires vétérinaires qui délivre les autorisations d'exploiter pour les établissements publics. Après enquête du canton, cette autorisation est retirée, l'établissement est fermé. Aujourd'hui, des chambres toutes refaites sont louées à des étudiants et le restaurant « Comme chez vous » a ouvert ses portes.

Au niveau de la prévoyance sociale :

A l'échelle communale, le chef du dicastère préside la Commission sociale régionale, qui réunit les 8 communes de l'Est. Cette Commission chapeaute l'organisation du Guichet social régional, l'agence AVS-AI et le Service social de l'Entre-deux-Lacs.

Nonobstant les séances régulières de ladite Commission, où nous passons en revue les dossiers des personnes à l'aide sociale qui s'ouvrent et se ferment, deux constats me sont rapidement apparus :

- 1. Les bénéficiaires de l'aide sociale de l'Entre-deux-Lacs n'ont pas les mêmes chances d'insertion professionnelle que ceux des autres régions, à mesure où cette prestation en tant que telle n'existe pas au sein de notre Service social. Depuis le début 2016, une convention a été passée avec le Service social de la ville de Neuchâtel, qui bénéficie d'un secteur dévolu uniquement à la réinsertion professionnelle des bénéficiaires à l'aide sociale ; les résultats aujourd'hui sont plus que satisfaisants.*
- 2. Le Service social régional doit être réorganisé, il semble indispensable que son responsable soit du métier, comme c'est le cas dans les sept autres SSR. Condition sine qua non pour une gestion optimale des dossiers qui y sont traités et du service en tant quel.*

La Commission sociale régionale a accepté ce changement de paradigme. Une responsable a été nommée au 1^{er} janvier 2016, assistante sociale de formation avec un brevet fédéral en assurances sociales. Parmi les nombreux changements de fonds qu'elle a déjà opérés, il y a le désenchevêtrement des tâches administratives des assistants sociaux, confiées dorénavant au personnel administratif. Les assistants sociaux ont ainsi plus de temps pour s'occuper de leur mission première.

La prévoyance sociale, c'est aussi la participation à la CDC social, Commission cantonale formée de tous les conseillers communaux en charge du social, où les problématiques sont remontées et partagées avec des représentants cantonaux, pour que des solutions puissent être redescendues sur le terrain.

C'est également la participation au Conseil de la facture sociale, présidée par le conseiller d'Etat en charge du Département de l'économie et l'action sociale et formé des conseillers communaux en charge de l'aide sociale, où il s'agit de trouver ensemble, des solutions pour limiter l'augmentation de la facture sociale à 4% par année.

Durant ces deux ans et demi, j'ai également eu la chance de reprendre la présidence de l'Association Pro Santé, constituée des huit conseillers communaux de l'Entre-deux-Lacs, dont le but est l'octroi de subventions dans le domaine de la santé, plus précisément de la prévention. La seule source de revenus de l'Association sont ceux liés au local commercial dont elle est propriétaire, en dessous de la poste de Saint-Blaise. Ces locaux restés vides durant deux ans, sont loués depuis avril 2016 à l'Office social de l'asile, qui y dispense des cours de français pour les requérants de premier accueil qui le souhaitent. Après avoir participé à l'un de ces cours et vu qui étaient ces requérants, j'ai pu je l'espère, rassurer les quelques personnes qui devaient l'être.

Voilà, je pense avoir fait le tour des principaux événements qui auront marqué ce temps de législature.

Je m'en vais avec le sentiment du devoir accompli, et je remets avec plaisir et confiance les clés de mes dicastères à Julien Noyer, en lui souhaitant autant de plaisir que j'ai pu en avoir.

5. Motions et propositions

Le Président informe qu'il n'y a ni motion, ni proposition.

6. Interpellations et questions

Le Président informe que deux interpellations ont été déposées par le PS. Il rappelle que l'interpellation est lue, présentée, développée et que suite à la réponse du Conseil communal, l'interpellateur exprime uniquement s'il est satisfait ou non de la réponse.

Interpellation du groupe socialiste, intitulée « Naturalisation, attention les règles vont changer ! »

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Notre canton pratique depuis de nombreuses années une politique progressiste dans les domaines de l'accueil et de l'intégration des personnes étrangères, notamment en leur accordant des droits politiques au niveau communal et cantonal.

En septembre de cette année, l'éligibilité des personnes étrangères au niveau cantonal a été refusée en votation populaire. Tout au long de la campagne, les opposants n'ont eu de cesse de marteler que les droits politiques allaient de pair avec la nationalité suisse et qu'il fallait que les personnes qui souhaitaient les acquérir demandent leur naturalisation. Or dès le 1^{er} janvier 2018, les conditions de naturalisation seront durcies. 900'000 personnes en Suisse avec permis B ou F, aujourd'hui admises dans le processus de naturalisation, ne pourront plus déposer de demande.

Cette nouvelle disposition, parmi d'autres, restreint clairement l'accès aux droits politiques, levier important d'intégration. Il nous semble dès lors essentiel que les personnes aujourd'hui concernées par le durcissement soient informées clairement de ces changements. De nombreuses communes suisses ont d'ailleurs déjà mis sur pied une politique d'information soutenue, avec des flyers et des lettres personnalisées pour inciter les personnes concernées à déposer une demande de naturalisation avant fin 2017.

Le groupe socialiste remercie dès lors le Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

- *Combien de personnes dans notre commune sont-elles concernées par les nouvelles conditions de naturalisation ?*
- *Le Conseil communal est-il disposé à mener une politique d'information soutenue, en particulier est-il disposé à adresser un courrier à chacune des personnes concernées les informant des nouvelles conditions ?*

M. Jacques Rivier (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

S'agissant du nombre de personnes concernées par les nouvelles conditions de naturalisation, elles sont au nombre de 4 sur le territoire communal.

Le Conseil Communal est disposé à informer ces personnes en leur adressant un courrier personnalisé. Il va charger le Service concerné de l'administration communale de contrôler les nouveaux arrivants dans la commune jusqu'à fin 2017 afin que, s'ils remplissent les critères décrits, ils soient informés également.

Mme Paola Attinger-Carmagnola déclare être satisfaite de cette réponse.

Interpellation du groupe socialiste, intitulée « Produits phytosanitaires, désherbants, herbicides, glyphosate, etc. Quelle pratique la commune suit-elle précisément ? »

M. Nicolas Droz (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

L'utilisation de pesticides chimiques, appelés aussi herbicides ou désherbants, au rang desquels on trouve le célèbre glyphosate à l'origine du non moins célèbre Roundup, est strictement réglementée, notamment sur les places et trottoirs, les talus et bandes de verdure le long des routes. Des exceptions bien précises sont prévues.

Le conseiller d'Etat Laurent Favre a répondu au Grand Conseil ce printemps à deux questions portant sur ces produits. Il a précisé qu'une fiche avait été distribuée aux communes. De plus, une lettre-circulaire leur a été adressée rappelant l'interdiction et les alternatives possibles. Cette même lettre proposait aux communes d'inscrire l'un de leurs employés à un cours de formation.

Par ailleurs, la RTS, sur son site, informe qu'elle a procédé à une vaste enquête – toujours ce printemps – auprès des communes romandes. Une carte recense les réponses données par celle-ci. Pour Saint-Blaise, la réponse est : n'utilise aucun pesticide chimique. Cette réponse nous fait extrêmement plaisir.

Toutefois, ça et là, il nous semble qu'entre cette dernière affirmation et la réalité, il y a comme un hiatus. Afin de le dissiper, voici nos questions :

- *La commune utilise-t-elle de tels produits ?*
- *Le personnel employant ces produits a-t-il le permis requis ?*
- *La commune a-t-elle donné suite à l'invitation du conseiller d'Etat Laurent Favre d'inscrire un de ses employés à un cours portant sur le remplacement des herbicides par des techniques non chimiques ?*
- *En particulier, l'un au moins des employés de la voirie a-t-il suivi la formation au SANU ?*

M. Caryl Beljean (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

La commune n'utilise pas de produits interdits pour traiter les bords des routes. Nous utilisons, deux fois par année, un mélange d'eau chaude et de sel de route pour éviter le gel l'hiver, comme désherbant. C'est très efficace pour lutter contre les mauvaises herbes qui poussent au pied des murs, le long des routes et chemins du village.

Pour lutter contre les plantes invasives (renouées du Japon, Sumac et Ambroisie), il est vrai que nous utilisons du désherbant en très petite quantité, au goutte à goutte, plante par plante. Il n'est en aucun cas utilisé en vaporisation, mais au goutte à goutte sur la plante qui a été coupée.

Quant aux permis, M. Patrick Steudler, cantonnier de la commune de Saint-Blaise, a les permis requis pour utiliser ces produits, il a passé tous les tests lors de son CFC d'agriculteur. Nous avons également notre chef d'exploitation, M. Thierry Schmidlin, qui, lors de son cursus HES, a suivi un semestre sur l'utilisation des produits phytosanitaires.

Quant à la lettre que l'Etat nous aurait envoyée, après moult recherches, nous n'en avons malheureusement pas retrouvé la trace. Par conséquent, nous n'avons pu inscrire personne mais nous reprendrons contact pour profiter de pouvoir le faire.

Quant au site de la RTS, M. Schmidlin a effectivement été contacté en indiquant qu'il utilisait des désherbants, uniquement contre les plantes invasives.

M. Nicolas Droz déclare être satisfait de cette réponse.

Le Président passe ensuite aux questions.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

A l'Avenue Bachelin, un immeuble est en passe d'être réalisé sur une partie de terrain vendue par la commune. Dans cet immeuble seront mis à disposition des appartements avec des normes « handicapés » ainsi qu'une boutique de 82 m². A l'Ouest de cet immeuble, la ruelle du Lac a été rognée. La question se pose s'il n'y aurait pas opportunité de recouvrir le Ruau pour aménager des places de parc pour un accès très limité dans le temps aux habitants des appartements avec normes « handicapés » ainsi qu'aux commerces avoisinants.

M. Alain Jeanneret (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le Conseil communal de l'époque a discuté avec le constructeur lorsqu'il a été décidé de construire à cet endroit. Afin de faciliter l'insertion du bâtiment sur la parcelle, il a été convenu d'inclure la ruelle du Lac à la parcelle, donc de vendre la ruelle du Lac au constructeur, ce qui a été fait, sous conditions qu'il y ait toujours un droit de passage public et piétonnier le long du Ruau et que les dix places de parc qui longeaient la ruelle du Lac à l'époque soient remplacées sur le site de la nouvelle construction. Ceci a naturellement été fait avec votre accord, puisque vous avez accepté de vendre la parcelle aux conditions susmentionnées.

Ce terrain ne nous appartient donc plus. Nous avons le droit public de passage, ce à quoi évidemment nous tenions, et nous allons récupérer les dix places de parc. Elles seront récupérées par sept places qui seront incluses dans le parking construit côté lac de la maison en question et par trois places sur le trottoir juste en face. Les gens qui louent actuellement des places le long du BLS les loueront à cet endroit puisque nous n'avons pas le droit de posséder des places publiques sur du terrain privé.

Le Conseil communal avait l'intention de profiter de ces travaux pour réaménager quelque peu ce segment du Ruau de manière à le rendre un peu plus attrayant. Nous nous rendons compte, tout d'abord, que la longueur est faible, et ensuite, que les travaux seraient conséquents s'il fallait faire quelque chose. Nous avons discuté avec les représentants du BOA, le Service de l'Etat qui s'occupe des cours d'eau. Ce dernier n'entre pas en matière pour une subvention, d'une part parce

que la parcelle est trop petite, et d'autre part, parce qu'ils ne subventionneraient ce genre de travaux que si c'était fait de part et d'autre. Or, cela nous semble difficile de discuter avec les propriétaires de l'autre côté pour faire un réaménagement naturalisé qui implique, comme je l'ai dit, des coûts assez élevés.

Nous allons donc procéder de la manière suivante : le chemin est assez large maintenant mais il est prévu qu'il y ait une bande herbeuse, une bande végétalisée avec des buissons entre le mur nouvellement construit qui protège la maison contre les crues du Ruau et le chemin qui sera restitué à cet endroit là. Nous allons enlever la glissière autoroutière. C'est le promoteur ou le constructeur qui devra prendre cela à sa charge et nous allons mettre une barrière, la plus jolie possible, et y compris sécuriser l'entrée du passage longeant le Ruau sous le chemin de la Plage.

Nous pensons que cette solution est plus jolie et naturelle que de redonner cet endroit à la circulation routière, avec les difficultés que cela occasionnerait, puisqu'effectivement nous ne sommes plus propriétaires du terrain et que l'ensemble des tractations allaient dans le sens de la solution que l'on envisage.

M. Marc Renaud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'aurais une question à propos de la construction du bâtiment Ichtus. Selon les communications données par le Conseil communal à la séance du Conseil général du 27 octobre dernier, la construction du nouveau bâtiment Ichtus devrait se faire en 2017.

Afin de perturber le moins les activités du club Ichtus, qui utilise en grande majorité le bâtiment, ne serait-il pas possible de planifier la construction en fin de saison d'utilisation, c'est-à-dire à partir du d'octobre, quitte à avoir les frais de construction sur deux périodes comptables (2017 et 2018) ?

M. Jacques Rivier (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le projet de déconstruction/reconstruction du bâtiment pour les activités nautiques sur le domaine public, dit bâtiment Ichtus, comporte plusieurs étapes. La première de ces étapes est celle qui consiste à obtenir les préavis positifs des Services concernés de l'Etat. Cette étape est achevée selon un courrier reçu à la Commune le 1^{er} décembre 2016.

Il s'agit maintenant de procéder aux appels d'offres pour les différents corps de métiers concernés. C'est une fois cette seconde étape réalisée que l'on aura une idée du calendrier possible pour l'exécution des travaux. Il n'est donc pas réaliste, aujourd'hui, de convenir d'une date précise pour le début des travaux, de même que pour en estimer leur durée.

Bien conscient du problème de l'évacuation du matériel obsolète non utilisé, le Conseil communal a rencontré les Sociétés nautiques concernées le 1^{er} novembre dernier, séance à laquelle il a été convenu, entre autres, qu'un délai estimé entre deux et trois mois était nécessaire à celles-ci pour libérer les lieux avant le début des travaux. Le Conseil communal a recommandé à la Société Ichtus en particulier, de prier ceux de ses membres qui possèdent du matériel privé non utilisé entreposé dans le bâtiment, d'envisager de déjà libérer la place. Ceci afin de n'être pas pris au dépourvu quand la bise sera venue.

Décider aujourd'hui d'une date pour le début des travaux est donc prématuré, s'y préparer par contre a du sens. Débuter les travaux en octobre est bien sûr possible, il s'agira cependant d'analyser l'impact sur les investissements prévus pour 2018. Un report des travaux sur une partie de l'année 2018, entamerait d'autant le montant global des investissements pour cette année, montant limité par le frein à l'endettement.

En conclusion, il y a encore passablement d'inconnues à cette équation, le Conseil communal y verra plus clair une fois la seconde étape décrite plus haut terminée et le plan de législature établi. Il va sans dire que la décision de la date de départ des travaux sera prise avec l'architecte chargé de la réalisation du projet et les Sociétés concernées.

M. Eric Ryser (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'ai une question que j'ai déjà posée quelque fois. Je voudrais savoir où l'on en est dans l'étude de l'éclairage du chemin du Diable.

M. Caryl Beljean (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je me rappelle bien de la question, je me rappelle aussi de la réponse que je vous avais donnée, que nous étions en étude d'un éclairage.

Nous avons effectivement rencontré l'entreprise Flückiger qui nous a proposé quelque chose, mais c'est vrai que cela date d'un certain moment et que, depuis, nous avons posé le dossier de côté sans forcément avancer. Nous nous astreignons à le faire le plus vite possible.

7. Divers

Le Président informe d'avance que la parole sera donnée au Conseil communal, puis aux groupes politiques et enfin aux élus.

M. Caryl Beljean (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous arrivons au terme de la législature qui a été prolongée de quelques mois pour les raisons que l'on connaît. Cela amène à des situations quelque peu cocasses. Notamment, celle d'avoir deux Conseils généraux qui vont touiller la même fondue ce soir, ce qui n'a jamais été le cas auparavant. Claude me contredira si nécessaire.

Je tiens ici à remercier l'ensemble de l'administration pour la qualité du travail accompli tout au long de ces quatre années.

Je tiens aussi à vous remercier toutes et tous pour la bonne tenue des débats qui ont résonné dans cette salle. Plusieurs parmi vous se sont à nouveau engagés pour prendre le départ de la nouvelle législature, d'autres y ont en revanche renoncé.

J'aimerais les remercier particulièrement pour leur engagement et leur dévouement à la chose publique. J'invite donc Mme Janic Garcia de la Rosa Garcia, Mme Julianne Guinand, Mme Viviane Juvet, Mme Natalia Orsetti, Mme Nathalie Perret-Gentil, Mme Tiffany Perret-Gentil, M. Joël Brulliard, M. Eric Gros, M. Edgar Hacker, M. Yann-Guillaume Jaccard et M. Streiff à venir vers l'administrateur pour cueillir quelques fleurs pour les dames et quelques nectars pour les messieurs.

Parmi ces personnes qui ont choisi de s'arrêter là, deux personnalités me paraissent mériter une attention particulière.

Tout d'abord, Rachel Montandon. Madame la conseillère communale, chère Rachel. Il y a deux ans, un siège est à repourvoir au Conseil communal. Ton caractère fonceur, dévoué à la cause publique fait que tu te lances dans l'aventure sachant, ou pas, les difficultés qui t'y attendent. Tu y viendras avec sérieux, rigueur, bon sens, franchise et avec toutes tes émotions. Les heureux événements de la vie font, qu'aujourd'hui, tu as décidé de quitter la fonction. Nous aimerions te remercier pour tout le travail accompli et formons tous nos vœux pour la suite, certains que le temps ainsi gagné sera bien investi auprès de ta famille.

Ensuite, Claude Zweiacker. Nous sommes le 12 juin 1972. Monsieur le conseiller général, vous siégez pour la première fois au Conseil général de Saint-Blaise, tous les hommes portent la cravate et clin d'œil à l'histoire, ce soir aussi. Depuis, vous avez participé à onze élections communales et vous avez toujours été brillamment réélu.

Votre amour pour le village : vous vivez Saint-Blaise, respirez Saint-Blaise. Votre intérêt pour la chose publique est pour nous une grande inspiration. Espérons que celles et ceux qui vous succéderont soient aussi investis que vous pour que Saint-Blaise reste le village que vous appréciez tant.

Combien de séances, d'heures passées pour la collectivité et ce d'autant plus qu'en quarante-quatre ans vous n'avez jamais manqué de séance, éventuellement une à tout casser. Combien de joies mais aussi d'énervements ? Cela n'est certainement pas quantifiable. Une chose est sûre, peu de personnes peuvent se vanter d'avoir autant donné pour la communauté. Consacrer tant d'années de sa vie pour l'intérêt général et le développement d'une commune force le respect.

Votre parcours au sein des différentes Commissions et Syndicats, est riche et complet. Elu dès le début de votre carrière politique à la Commission financière, vous y resterez quarante-quatre ans.

Votre aptitude au débat, votre connaissance des dossiers font que vous êtes très écouté, respecté, et votre avis est toujours pris en compte. Lorsque les discussions s'éternisent, tournent en rond, vous avez toujours une solution consensuelle à proposer qui recueille l'aval de chacun.

Même si vous êtes un libéral, aujourd'hui PLR, vous n'avez pas toujours prêché pour votre paroisse. C'est vous qui, en 1981, avez sollicité la remise en état du chemin conduisant au chalet des bleuets, propriété du parti socialiste.

Vous est un visionnaire. En 1983, vous exprimez, lors du Conseil général de mai, votre souhait de voir un restaurateur privé tenir un débit de boisson au port. Que de chemin parcouru depuis.

Visionnaire toujours, quand lors de la séance de décembre 1997, vous rappelez que le temple a été l'objet d'une profonde restauration en 1949, qu'il se trouve certes encore en excellent état, mais que l'on peut s'attendre à une nouvelle restauration importante dans vingt-cinq ans. Je vous laisse faire le compte, nous y sommes aujourd'hui.

Bien que votre fils soit guide de montagne, le lac vous a toujours plus attiré que la montagne. Vous vous êtes investi corps et âme dans la Société de sauvetage, et effectuez de très nombreuses sorties sur le lac avec votre petit canot à moteur pour vous rendre sur l'île aux mouettes, avec vos enfants, et aujourd'hui, vos petits-enfants.

Vous l'avez tous entendu raconter Saint-Blaise au-travers d'anecdotes et autres faits historiques. Que du bonheur. A mon tour d'en compter une pour Claude. Comme tout marin averti, Claude reste attentif aux autres navigateurs. Il scrute le lac depuis sa terrasse et plusieurs fois il alerte le sauvetage lorsqu'il voit des embarcations en perdition. Par un bel après-midi, il repère une planche en voile à mi-lac en panne de vent. Avec l'équipe du sauvetage, ils partent la récupérer. Arrivés sur place, très surpris il découvre ses 2 enfants pagayant pour rejoindre la rive, insouciant mais tout heureux de voir le taxi arriver.

Même si vous quittez le Conseil général, je n'ose imaginer que vous quittiez complètement la vie politique saint-blaisoise. Vous vous intéresserez toujours à ce qui se passe au village. J'en suis certain, vous serez présent lors de nos prochaines réunions, mais sur les bancs de la presse cette fois, afin de rester dans le vent de l'actualité locale.

Monsieur le conseiller général, tous les exécutifs que vous avez côtoyés peuvent être fiers de votre engagement et, en leur nom, nous vous adressons notre vive gratitude. Au nom de l'exécutif actuel et en mon nom personnel : merci Claude.

Au vu de cet investissement sans failles, de ce que vous avez apporté à ce village par votre engagement politique mais aussi associatif et culturel ainsi que par vos différentes publications dans le Bulcom et le Gouvernail faisant rayonner Saint-Blaise loin à la ronde, le Conseil communal a le privilège de vous nommer bourgeois d'honneur de la commune de Saint-Blaise.

Le Président du Conseil communal ainsi que l'administrateur remettent ce certificat, sous cadre, à M. Zweiacker.

M. Claude Zweiacker (PLR)

*Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs,
Monsieur le Président de commune,
Madame la conseillère communale, Messieurs les conseillers communaux,*

Je suis très touché par ce moment particulier et veuillez croire à tous mes remerciements.

J'ai siégé au Conseil général pendant quarante-quatre ans plus une demi-année, comme vous l'avez dit, pour les raisons que l'on connaît.

Permettez-moi de rappeler quelques axes fondamentaux, qui doivent marquer la politique, à ne pas oublier. Je n'en suis pas l'auteur, mais je les ai toujours considérés importants dans mon action.

Le premier est très ancien, il a été écrit, il y a 2500 ans, par Aristote : « L'objet principal de la politique est de créer l'amitié entre les membres de la cité ».

Le deuxième a été tenu par Dominique de Villepin, premier ministre français, lors de son passage à Lausanne en 2008, qui a repris quelque peu les propos d'Aristote, en les modernisant : « La vie publique, c'est la défense de l'intérêt général. La politique, c'est montrer qu'il y a une vie en commun possible ».

Autrement dit, on n'est pas élu au Conseil général, et partant, au Conseil communal, pour défendre ses intérêts ou seulement ceux de son quartier, mais ceux de tout le village.

Le troisième tient plus au regard rétrospectif que je porte sur le temps que j'ai passé au Conseil général, où j'ai observé, avec peine, l'effritement de l'autonomie des communes, autonomie progressivement avalée par l'Etat. On s'est trop résigné à cette perte de pouvoir. Et nous avons tous, dans ce domaine, et dans les autres communes, une responsabilité.

Jeune conseiller général, j'entends encore la voix d'un conseiller général, Blaise de Montmollin, le père de Cyrille qui a également siégé ici, qui fut membre de nos Autorités pendant trente-quatre ans. Il m'avait impressionné par son sens de la commune. Et je vous dis cela tout en ayant été le chef d'un des principaux Services de l'Etat. Blaise de Montmollin avait dit au Conseil communal : « Messieurs du Conseil communal, vous êtes une Autorité, votre interlocuteur dans le canton n'est pas un fonctionnaire de l'administration, mais le Conseil d'Etat ou, pour le moins, un conseiller d'Etat ! »

Alors, vous conseillères générales, conseillers généraux et conseillers communaux élus pour la législature 2016-2020, mettez-vous en route. Je souhaite que vous trouviez sur votre chemin toutes les satisfactions que j'ai partagées, pendant plus de quatre décennies, en toute amitié, avec les conseillères et conseillers généraux libéraux, radicaux, puis libéraux-radicaux, socialistes et de l'Entente (presque de la première Entente qui existait) ainsi que celles et ceux qui administrent notre commune.

M. Marc Renaud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

C'est le temps des départs et des remerciements.

Je vais commencer par notre camarade Viviane Juvet dont l'engagement politique à Saint-Blaise remonte aux années quatre-vingt. En effet, elle est déjà, à ce moment-là, active au sein de la Commission scolaire et y restera plus d'une décennie. Puis, dès 2004, elle est à la Commission d'urbanisme et, depuis 2007, siège au Conseil général. De plus, elle est depuis quelques années également membre de la Commission financière et de gestion.

Merci Viviane pour ton engagement durant toutes ces années dans la politique communale et au sein du groupe socialiste. Tu nous as apporté ton amour du village et surtout ta sensibilité aux aspects humains que contient toute décision politique. Chez toi, la personne et les relations humaines en général, sont mises en avant et nous poussaient ainsi à nous questionner sur certains aspects de notre action politique. Ton tempérament, et parfois tes coups de gueule, étaient bénéfiques lors de nos discussions de groupe et enrichissaient ainsi nos débats.

Merci pour tout ce que tu as donné durant ces décennies d'activités politiques !

Et maintenant, remontons le fil du temps pour arriver aux années septante et l'arrivée de M. Claude Zweacker au Conseil général de notre commune.

« Je me suis toujours plu dans ma fonction de conseiller général. J'ai pu mieux comprendre la complexité de la gestion des communautés de droit public et leurs interactions. On ne retire pas vraiment de satisfactions personnelles de l'exercice politique. On fait tout avec d'autres. Même si cela ne va pas vite, on fait ensemble et jamais seul : c'est en quoi la démocratie est merveilleuse ».

Cette citation de vous, M. Zweacker (tirée d'une interview publiée dans le Bulcom), renferme deux points fondamentaux de votre engagement et de vos idées : un côté humble à servir la communauté et un plaisir, une envie à participer avec les autres à la tâche politique.

Plusieurs de vos interventions au sein du Conseil général sont des appels au respect des institutions et il y a chez vous ce côté un peu « prof d'école » qui est parfois bien placé. Je me rappelle, par exemple, au début de cette législature en 2012, lorsque que vous avez rappelé le Conseil général à l'ordre, en nous demandant de nous saluer entre conseillers généraux lorsqu'on arrive en séance. Votre autorité a bien fonctionné car à la séance suivante, je vous garantis que tout le monde s'est serré la main.

Vous êtes aussi un conseiller général très attentif à remercier et à valoriser le travail des autres (par exemple lors du départ d'une secrétaire communale ou pour le travail effectué par les collaborateurs de l'administration).

La haute estime que vous avez de la fonction politique force le respect et l'admiration.

Le groupe PS (et ses absents du jour, dont Jean Claude Berger qui regrette vivement de ne pas pouvoir être présent pour cette séance) vous remercie d'avoir privilégié, par votre engagement, l'action politique dans notre commune.

Vous avez déjà une magnifique écharpe rouge que vous portez en hiver (on pourrait presque croire que vous êtes un de nos camarades). Mais lundi soir, en séance de préparation, le groupe PS a plus parlé de cravates que d'écharpes. Le groupe a décidé de faire mieux que de s'écharper sur ce thème, il a décidé de choisir une cravate, de la dédicacer par toutes et tous et de vous la remettre en cadeau. Elle est rouge. Rouge comme ... la passion pour notre village qui vous habite et que nous vous souhaitons de garder longtemps encore.

M. Marc Renaud et Mme Attinger-Carmagnola se déplacent pour offrir la cravate à M. Zweacker, ainsi qu'une rose pour son épouse Marie Henriette.

M. Lorenzo Zago (Entente)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

C'est très volontiers que le groupe de L'Entente s'associe aux remerciements à Claude Zweiacker. Un trait de sa personnalité que nous avons particulièrement apprécié a été sa constante intention de construire des ponts entre l'opinion publique et les autorités.

Cela dit, ce n'est pas que la durée de quarante-quatre ans, par ailleurs plus qu'honorable, qui donne de la valeur à l'engagement civique de Claude Zweiacker, mais la pensée et l'action qu'il a mené jour après jour.

A ce propos, permettez-nous aussi de nous associer aux remerciements pour leur engagement à toutes et à tous les élu-e-s qui, pour des raisons diverses, ne continueront pas dans le nouveau Conseil général.

Et en particulier pour L'Entente, nous aimerions expressément remercier Monsieur Edgar Hacker. Même s'il n'a siégé « que » quatre années. Mais comme vous savez, L'Entente n'a aussi qu'un peu plus de quatre ans, et donc pour nous, ces années valent plus que leur nombre pourrait laisser penser.

Edgar a été parmi les fondateurs de notre groupement politique, dès le tout début, alors que cela pouvait paraître une bien folle entreprise en face des partis traditionnels et établis. Tout au long de cette législature, il a mené une action constante et cohérente en faveur de la qualité du cadre de vie de nos habitants. Citons son engagement contre le projet de la centrale à gaz de Cornaux, ou encore son action pour avoir des réponses claires de la part de l'Etat concernant les plans en cas d'un éventuel démantèlement de la raffinerie de Cressier.

Une action qui a permis à L'Entente de trouver ses marques et d'exprimer une sensibilité particulière aux problèmes de l'environnement, tout en gardant une approche pragmatique et non idéologique.

Merci Edgar !

Mme Viviane Juvet (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je vous quitte ce soir, cette fois définitivement, et je dois vous dire qu'en politique j'ai appris quelque chose d'essentiel, que je souhaite à tout un chacun. Au vu de mon tempérament, il a été quelque peu décrit, cela n'a pas été facile. Je n'ai pas souvent pris la parole dans l'hémicycle, mais je l'ai prise énormément dans le cadre du parti. Ce que j'ai appris, c'est à respecter, à apprécier et même à aimer celles et ceux avec qui je ne suis pas d'accord et même pas du tout d'accord ! J'ai écouté, je me suis laissée interpellée, et parfois, j'ai même changé d'opinion. Alors je dis merci à toutes et à tous de m'avoir aidée à pousser la réflexion, à me laisser bousculer et aller ainsi plus loin, là où je ne serais pas arrivée seule. Il est vrai que seule, on ne va pas loin, surtout en démocratie.

J'avais décidé, lors des sorties du Conseil général, de toujours m'asseoir à la table de quelqu'un que je ne connaissais pas, et qui plus est, d'un autre parti. J'ai ainsi fait des découvertes formidables.

Pourtant, au cours des années, j'ai vu se durcir des positions de part et d'autres, en particulier en période d'élection. J'ai entendu, chez moi, et je pense que c'est la même chose chez les autres, des paroles peu aimables et peu respectueuses. J'en ai certainement dites aussi et je n'en suis pas fière. Ce constat, pour vous rendre attentifs au fait que nous sommes là pour servir et non pour se servir, sinon on va se tromper de cible.

Je souhaite donc que vous tous qui continuez, vous vous mettiez résolument au service des uns et des autres avec vos idées, vos convictions, vos sensibilités différentes, ceci pour le bien de tous, ce

qui me paraît essentiel. D'ailleurs, nous rêvons tous d'une meilleure société, d'une société plus belle, plus conviviale et ce n'est pas en se bouffant le nez dans un hémicycle que l'on va y arriver. Sagesse et humilité sont deux qualités indispensables pour diriger les affaires de la cité, si petite ou si modeste soit-elle.

Je suis passée à la maison de commune l'autre jour et j'ai vu que notre constitution, affichée au 2^{ème} étage de ladite maison, demande à Dieu la bénédiction sur notre nation. Moi je la demande sur notre commune, d'ailleurs nous faisons partie d'un groupe de prière à Saint-Blaise, qui, une fois par mois, prie pour nos Autorités et pour vous tous qui êtes présents ce soir. Nous allons fêter Noël et c'est justement Dieu qui nous envoie son fils. Ce fils est toujours prêt à nous écouter si nous nous adressons à lui. Je vous souhaite un joyeux Noël et je vous remercie pour tout le temps passé avec vous.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous sommes heureux que la dernière et traditionnelle séance du Conseil général ne soit pas consacrée au budget mais à l'adieu au Syndicat du Feu du Bas-Lac, ensuite à l'au revoir à Rachel qui féminisait notre Conseil communal, et finalement aux mercis dans notre groupe, à Tiffany, Nathalie, Julianne, Eric, Yann et Philippe. Nos papilles gustatives se réjouissent de savourer la fondue, une fondue qui sera dégustée sous le signe de l'émotion.

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Yves Montand a chanté Paris, Henri Salvador a fredonné Syracuse, Jacques Brel s'est époumoné sur Amsterdam et Claude Zweiacker, depuis qu'il sait lire et écrire, conte et raconte Saint-Blaise.

M. Ludovic Kuntzer (PLR)

En société, entre amis, dans les colonnes du Bulcom et du Gouvernail, Claude puise dans ses souvenirs et dans son savoir pour animer les discussions sur notre village, les communes voisines et le canton de Neuchâtel.

M. Didier Wuillemin (PLR)

Il connaît tous les tomes de l'histoire de Saint-Blaise, et, depuis 44 ans, les 10 chapitres de ses budgets annuels ainsi que les coins et recoins de ses 886 hectares de littoral, de bâti, de vignes et de forêts.

M. Olivier Thomann (PLR)

Claude met son engagement, son expertise, ses observations, ses analyses et sa pertinence au service du groupe PLR, des diverses Commissions et du Conseil général, tout en préservant sa liberté de pensée et son intégrité.

Mme Nathalie Perret-Gentil (PLR)

Il use mines de crayon et ne compte aucune de ses heures pour « pondre » des rapports de Commission ou de groupe, pour relater les séances du Conseil général dans le Bulletin des communes, pour signer des chroniques, pour « peindre » rues, quartiers et gens, ou pour rendre hommage à des saint-blaisois disparus.

Mme Tiffany Perret-Gentil (PLR)

Toujours factuel, souvent imperturbable, quelquefois malicieux, rarement excessif, jamais méchant, Claude ne cherche ni honneur, ni médaille. Ce que nous lui infligeons ce soir est presque torture. Qu'importe ! Nous n'attendons pas son dernier souffle pour lui signifier notre reconnaissance et celle de Saint-Blaise pour son œuvre.

M. Dimitri Engel (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Si Claude Zweiacker conte et raconte si bien Saint-Blaise, c'est que les deux ne forment qu'un... depuis longtemps et pour toujours.

Le Président

Mesdames, Messieurs,

Nous arrivons quasiment au terme de cette séance mémorable, marquée d'émotion.

Je tiens aussi à remercier le personnel de la commune qui nous accueille avec un beau sapin et une bonne fondue.

Je remarque également que le public, constitué de nouveaux conseillers généraux, me semble avoir répondu à l'appel. C'est une bonne nouvelle, on se réjouit de partager ce moment avec vous.

Une question d'ordre administratif à régler avant de passer au moment convivial : vous saurez tous vous approcher de M. Marc Chauvy pour retirer vos jetons de présence.

C'était un véritable plaisir que de vivre ce sentiment contradictoire, mais tellement cohérent, entre le titre de premier citoyen, qui cohabite avec le rôle de celui qui ne se prononce plus sur rien, mais qui est entièrement au service de ce Conseil. Je souhaite tout autant de plaisir à l'Olivier suivant qui occupera ce pupitre et vais de ce pas m'inscrire à un cours Migros pour apprendre à compter jusqu'à 41 !

Arrivant au terme de cette séance, laissez-moi encore vous annoncer que la prochaine séance du nouveau Conseil général est prévue dans le courant du mois de février mais que la date n'a pas encore été communiquée.

Je vous remercie d'avoir participé à cette séance, vous souhaite une excellente fondue ainsi que de chaleureuses fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 20h00.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

La secrétaire

Olivier Blanchoud

Tiffany Perret-Gentil